

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) :

Un soutien de proximité pour tous

Aider, accompagner, écouter, soutenir ou secourir sont des concepts qui ne datent pas d'hier ! Déjà dans l'Antiquité, l'assistance était perçue comme une obligation morale. Au Moyen Âge, elle était plutôt du ressort de l'initiative privée, souvent religieuse (en particulier de l'Église à travers les hôtels-Dieu ou les tables des pauvres), de la charité et de l'aumône. L'aide aux nécessiteux et aux malades n'a guère évolué jusqu'à la fin de l'Ancien Régime. Ce n'est qu'à la Révolution française que la volonté d'intervention de l'autorité publique commence à se faire sentir. **Elle se concrétise en 1796 avec la création des Bureaux de bienfaisance, chargés de percevoir et d'organiser les secours à domicile et l'ensemble des aides comme la soupe populaire, les bons de nourriture...** Mais il faut attendre encore presque cent ans, avec la loi du 15 juillet 1893, pour assister à la naissance des

Bureaux d'assistance. Ils apportent l'assistance médicale gratuite et viennent compléter les différentes actions des Bureaux de bienfaisance. Le cadre social est donc posé et conduit, en 1953, à la fusion des Bureaux de bienfaisance et des Bureaux d'assistance, engendrant la création d'une institution unique d'aide sociale : **le Bureau d'aide sociale.** Mais ces Bureaux d'aide sociale voient leur structure à nouveau évoluer le 6 janvier 1986, date à laquelle s'amorce le mouvement de décentralisation en France. Ces établissements sont alors renommés **Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).** L'aide sociale ne relève donc plus du domaine de l'État mais du Département. L'ouverture d'un CCAS devient ainsi obligatoire dans toutes les communes de France de plus de 1 500 habitants. Lorsque le CCAS s'occupe de plusieurs petites communes, il prend le nom de Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS). ■

En chiffres

À Chatou :

1 800

repas livrés chaque mois à domicile.

250

Catoviens bénéficient de prestations légales.

600

Catoviens bénéficient de l'accompagnement de l'équipe du CCAS.

338 cartes

Navigo Améthyste délivrées ou renouvelées en 2019.

510 000 €

représentent le budget annuel du CCAS, financés au 2/3 par la Ville et 1/3 issu de ressources propres.

7 personnes

composent l'équipe du CCAS.

20 associations

travaillent directement ou indirectement avec le CCAS. De nombreux bénévoles participent sur le terrain au maillage de la ville.

6 dispositifs clés d'accompagnement :

- > La commission interpartenariale
- > L'épicerie sociale
- > Le Relais Amitié
- > Des soutiens individualisés
- > Le pôle accueil et accès aux droits
- > Le plan canicule

3 questions à...

Véronique Fabien-Soulé, Adjointe au Maire chargée de la Petite enfance, du Handicap, de la Santé et de l'Inclusion

Vous êtes nouvellement élue Adjointe au Maire. Pouvez-vous vous présenter et nous expliquer quelles ont été vos motivations pour rejoindre l'équipe d'Éric Dumoulin ?

Je suis Catovienne depuis 2005 et Ingénieur agronome de formation. Parallèlement à ma carrière professionnelle, effectuée dans l'industrie agro-alimentaire, je suis engagée en politique depuis plusieurs années. Lorsque j'ai rencontré Éric Dumoulin à l'occasion de diverses réunions, j'ai aimé son engagement concret pour les Catoviens et pour la Ville. J'ai alors eu envie d'œuvrer à ses côtés pour l'aider à améliorer le quotidien de mes concitoyens.

Vous êtes chargée de la Solidarité et du Centre Communal d'Action Sociale. Quels sont vos objectifs pour les six prochaines années ?

Mon premier objectif est de renforcer l'accompagnement des Catoviens, notamment ceux qui sont fragilisés par la crise sanitaire. Il y a une véritable urgence avec la pandémie actuelle. Ensuite, je souhaite donner plus de visibilité aux actions du CCAS – détaillées dans ce dossier –, car je pense qu'elles sont méconnues du public. Les personnes qui rencontrent des difficultés peuvent s'adresser au CCAS pour bénéficier d'une écoute, d'un conseil ou d'une prise en charge selon

les situations. Les permanences juridiques et administratives qui sont proposées avec des intervenants extérieurs (écrivain public, conciliateur, avocat, médiateur...), ouvertes à tous les Catoviens, seront renforcées. Ce service permet de régler un certain nombre de problèmes du quotidien, d'être orienté vers une administration ou une association ou conseillé sur la meilleure procédure à suivre. Il ne faut pas que les Catoviens hésitent à prendre rendez-vous.

Par ailleurs, avec la crise que nous traversons et les confinements successifs, les violences intrafamiliales sont en augmentation. Le CCAS propose des consultations d'aide aux femmes victimes de violence, mais nous travaillons actuellement avec l'équipe pour mettre en place un programme complet pour aider ces femmes, avec notamment la possibilité d'avoir des logements d'urgence en cas de nécessité.

Enfin, le CCAS doit poursuivre son rôle dans le maillage et le support associatif. J'adresse ici mes remerciements aux nombreux bénévoles qui œuvrent quotidiennement à nos côtés et se mobilisent sans relâche.

Quel est le rôle de la Ville au sein du CCAS ?

La Ville finance les deux tiers du budget du CCAS. Si l'action sociale est une compétence départementale, la municipalité a fait le choix depuis plusieurs années de s'appuyer sur les compétences de travailleurs sociaux au CCAS. Il y a ainsi un véritable travail de terrain qui est réalisé avec une équipe de permanents, particulièrement engagés auprès des Catoviens. C'est un soutien solidaire pour les personnes les plus précaires mais aussi pour celles qui sont isolées.

Par ailleurs, une Commission interpartenariale se réunit, environ 2 fois par mois, avec le CCAS, les services administratifs, les associations caritatives et les services départementaux pour apporter des aides, en particulier financières, aux plus démunis en leur ouvrant par exemple l'accès à l'épicerie sociale, gérée par la Croix-Rouge, ou à d'autres services ciblés en fonction des besoins. La Ville apporte un véritable soutien à ses habitants via le CCAS. ■



Un CCAS, c'est quoi ?

C'est un établissement public administratif local qui agit dans le domaine de l'action sociale. Rattaché à la Ville, il est géré par un Conseil d'Administration (cf. page 23) et bénéficie de ressources propres. La personne morale qu'il constitue est totalement distincte de la commune. Le CCAS est un des outils principaux des municipalités pour mettre en œuvre les solidarités et organiser l'aide sociale au profit de leurs habitants.

Le rôle du CCAS est de lutter contre l'exclusion, d'accompagner les personnes âgées ou en difficulté, de soutenir les personnes souffrant de handicap...

« Son objectif est de soutenir toute personne en difficulté. »

Pour y parvenir, le CCAS remplit une double mission : accompagner l'attribution de l'aide sociale légale (instruction des dossiers de demande, aide aux démarches administratives...) et dispenser l'aide sociale facultative (aide alimentaire, micro crédit social...), fruit de la politique d'action sociale de la commune.

Et pour réussir, le CCAS informe les usagers sur les différents dispositifs d'aide sociale municipale et départementale existants. Il oriente vers les organismes ou les institutions partenaires qui proposent également des aides. De plus, il accompagne les usagers tout au long de leurs démarches et dans leurs projets d'insertion sociale et professionnelle.

Alors si vous rencontrez des difficultés d'ordre social, financier, administratif ou juridique, n'hésitez pas à franchir la porte du CCAS de Chatou, une équipe de professionnels est à votre service ! ■



Le CCAS de Chatou : une équipe à votre écoute

Depuis novembre 2019, le Centre Communal d'Action Sociale a rejoint l'ensemble des services au sein du centre administratif, situé 3 rue des Beaunes. **Accessible à tous, il accueille le public sur rendez-vous et en toute confidentialité, dans des locaux neufs et conviviaux.** Le CCAS ne se limite pas à ses seules obligations légales, il dispense également les aides solidaires facultatives, bien que non obligatoires pour une commune. Depuis plusieurs années, la Ville a fait le choix d'accompagner les Catoviens grâce à l'action des travailleurs sociaux. **Avec une connaissance fine des difficultés de la population et du terrain, le CCAS ajuste au mieux son offre pour faire face aux situations personnelles et aux circonstances, en partenariat avec le tissu associatif local.**

Pendant les confinements, cette collaboration a particulièrement permis d'aider les Catoviens au plus près de leurs besoins. Le CCAS et les associations locales agissent au quotidien et mettent en place de nombreuses initiatives d'entraide et d'accompagnement pour toutes les personnes qui en ont besoin.

Les actions du CCAS de Chatou sont structurées autour de trois pôles. ■



L'équipe du CCAS

- > Cristel Troniou-Rodi, Directrice du pôle Enfance, Famille, Éducation et Solidarités,
- > Jean-Luc Ragnatela, Responsable du service Solidarités, en charge du CCAS, éducateur spécialisé de formation,
- > Élodie Tinoco-Chaniau, Assistante sociale,
- > Hélène Angebault, Conseillère en économie sociale et familiale,
- > Sylvie Marino, chargée du pôle accueil et accès aux droits,
- > Suzanne Gouin, Agent administratif,
- > Christine Cabuy, chargée du portage des repas



Le mot de Cristel Troniou-Rodi, Directrice du Pôle Enfance, Famille, Éducation et Solidarités

La Ville de Chatou a fait un choix fort et maintenu de financer, au sein du CCAS, une équipe de travailleurs sociaux pour avoir un vrai lien de proximité avec les Catoviens. Elle collecte les infos et « tâte le pouls » du terrain, permettant ainsi d'avoir une réactivité forte et immédiate pour répondre aux demandes et aux besoins des habitants. C'est une force pour la Ville. Le CCAS est une pierre angulaire, un maillon important dans le tissu local associatif mais aussi avec les partenaires institutionnels (Département, CAF, MDPH...). Ce maillage est vital et crucial car les compétences sont complémentaires et permettent de co-construire des projets riches, complets et solides pour les personnes qui en ont besoin. Les travailleurs sociaux vont auprès des Catoviens, ils ne restent pas passifs. Pour nous, la prévention et l'anticipation permettent une efficacité maximum pour les aider.



Le mot de Jean-Luc Ragnatela, Responsable du service Solidarités

J'aimerais replacer le rôle du CCAS par rapport à la problématique du confinement dû à la crise sanitaire actuelle. Notre plus grande difficulté a été d'intervenir à distance sur des situations d'urgence. Nous travaillons habituellement plutôt en anticipant les choses, ce qui nous permet de prendre le temps d'écouter pour mieux comprendre les situations personnelles. Heureusement les associations du territoire – avec lesquelles nous travaillons toute l'année – ont été un véritable relais sur le terrain. Nous avons ainsi pu coordonner nos actions et maintenir une réactivité indispensable pour répondre aux besoins des personnes isolées ou en situation de précarité. Ce même confinement a accentué la fracture numérique chez les publics fragiles qui n'ont pas d'ordinateur ou pas d'accès à internet. Aujourd'hui, la plupart des démarches administratives sont dématérialisées. Il était difficile d'accompagner les usagers par téléphone, dans leurs démarches auprès des autres administrations (Pôle emploi, CAF...). Le confinement a entravé notre travail, mais nous avons réussi à nous adapter. Depuis quelques semaines, nous rencontrons un public différent qui n'a pas pour habitude de demander une aide (des entrepreneurs, des commerçants, des personnes qui ont perdu leur emploi...). Le contexte sanitaire va accélérer ce processus de précarité. Il va falloir être vigilant en 2021... on s'y prépare".

© Evelynedesaux.com

Un pôle accompagnement social

Le CCAS accompagne les personnes de 25 ans et plus, sans enfants à charge et non bénéficiaires du RSA socle. Une famille avec enfants, une personne âgée de moins de 25 ans, ou bénéficiaire du RSA socle contactera directement le Territoire d'Action Départementale*.



L'accompagnement social s'adresse également aux personnes âgées, handicapées et sans abri.

Le CCAS assure l'offre légale de l'aide sociale du Département.

Les travailleurs sociaux orientent et conseillent les Catoviens sur les différentes aides sociales et subventions existantes : cartes de transport, aide sociale à l'hébergement (ASH), allocation personnalisée d'autonomie (APA), aides au logement (APL et ALS), aides au maintien à domicile... Les

personnes aidées peuvent ainsi faire valoir leurs droits sociaux et constituer, si nécessaire, des dossiers de demande d'aide financière dans le cadre d'un accompagnement individuel.

Le CCAS intervient dans les situations d'urgence et peut attribuer des secours (sous certaines conditions) après évaluation du dossier par les travailleurs sociaux, notamment en commission interpartenariale. ■

* 40 rue des Vignobles
01 30 83 68 36



Un pôle autonomie

L'objectif de ce pôle est de rompre l'isolement des personnes âgées ou handicapées, un des plus grands maux de notre société, et de favoriser leur autonomie. Il propose un large éventail de services :



> **Le portage de repas à domicile** : une soixantaine de repas sont préparés chaque jour par la cuisine centrale et livrés à domicile. Ils ont été particulièrement appréciés pendant les périodes de confinement.

> **La téléassistance** : installé dans 250 logements, ce système permet une mise en relation 24 h/24 avec les secours si besoin.

> **Le dispositif « Relais Amitié »** : une convention

a été signée avec l'association le PRÉ (Partage Rencontre Échange) qui propose des visites à domicile ou des appels téléphoniques récurrents, effectués par ses bénévoles. Ces conversations engendrent du lien social, du réconfort, de l'échange et de la confiance ; elles peuvent aussi permettre de repérer des difficultés parfois plus alarmantes. La relation peut évoluer vers des promenades, de la lecture ou des jeux. Les bénévoles incitent réguliè-

rement ces personnes isolées à sortir de chez elle.

> **Le plan canicule** : réactivé chaque été, il permet au CCAS de veiller à la sécurité, la santé et au bien-être des personnes âgées ou handicapées recensees. Des actions spécifiques sont mises en place si nécessaire (accompagnement dans une salle climatisée, visite d'un bénévole, petites courses...). Inscription sur www.chatou.fr>Vivre à Chatou>Le pôle Solidarités. ■

Un pôle accueil et accès aux droits

Une des spécificités du CCAS est d'avoir contractualisé avec différents intervenants extérieurs pour assurer des permanences juridiques et administratives, gratuites et confidentielles, dans le but d'aider les Catoviens dans leurs démarches ou leurs problèmes du quotidien. Ces permanences sont ouvertes à tous, sans conditions.

Le planning est géré par l'accueil du CCAS.



Écrivain public	Avocat	Centre d'information sur les droits des femmes et de la famille (CIDFF)	Ateliers numériques	Médiation familiale	Conciliateur de justice
Aide pour remplir tout document administratif et à la rédaction de courriers.	Informations sur les droits pour toute procédure ou difficulté juridique. (Divorce/séparation...)	Informations sur les droits dans différents domaines d'ordre juridique, social et emploi.	Médiation numérique pour aider à la création et utilisation d'outils : boîte mail, comptes : internet, impôts, CAF, Ameli...	Construction ou reconstruction dans le règlement de conflits : séparation, divorce, succession, enfants, petits-enfants...	Sa mission est de favoriser le règlement à l'amiable de tout conflit qui lui est soumis
Tous les vendredis	1 ^{er} et 3 ^e mercredi de chaque mois	2 ^e vendredi de chaque mois	1 lundi par mois	Dernier mercredi de chaque mois	Tous les mercredis
Durée : 45 mn De 14h à 17h	Durée : 30 mn de 14h30 à 17h	Durée : 30 mn De 14h à 17h	Durée : 45 mn de 9h à 12h	Durée : 1 heure de 9h à 12h	Durée : 45 mn de 8h15 à 12h

Si vous souhaitez bénéficier de ces services, vous pouvez contacter le CCAS au 01 34 80 46 39 – ccas@mairie-chatou.fr

L'action sociale, c'est l'affaire de tous !

Pour mener à bien ses missions, le CCAS s'appuie sur un maillage de professionnels institutionnels et associatifs. Outre les services départementaux, le Territoire d'Action Départementale, la CAF et la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), le CCAS travaille au quotidien avec de nombreuses associations et leurs bénévoles, selon les situations :

> **La Croix-Rouge, le Secours Catholique, le Secours Populaire, le PRÉ et Caritas**

pour la précarité,

> **Unafam, Avenir Apei et l'UDAF** pour le handicap,

> **Adomia** pour l'aide aux personnes âgées,

> **Solidarité Logement de la Boucle (Antenne Boucle de Seine d'Habitat et Humanisme)** pour le logement,

Le CCAS est en lien avec d'autres partenaires comme **l'Institut Women Safe**, qui agit au quotidien pour les femmes et les enfants victimes ou témoins de violences.

D'autres associations collaborent étroitement avec le CCAS et accueillent les Chatoviens dans d'autres lieux que le centre administratif :



> **L'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL)** qui traite tous les sujets liés au logement : conflit avec le bailleur ou avec les locataires, accession à la propriété... (accueil le vendredi matin sur rendez-vous au 01 39 50 84 72),

> **L'Écouteille**, lieu de médiation familiale sur les relations parents-enfants/adolescents,

> **Boucle Accueil Emploi** qui accueille, conseille et accompagne les demandeurs d'emploi,

> **CQFD – Cadres 78** qui accompagne les cadres et jeunes diplômés en recherche d'emploi ou en repositionnement professionnel,

> **Pivod Yvelines** qui conseille et accompagne les porteurs de projet de création ou de reprise d'entreprise. ■

Retrouvez toutes les informations sur les associations dans le Guide des Associations 2020/2021 sur www.chatou.fr/Vivre-a-Chatou/Les-annuaires/Annuaire-des-associations

Très active socialement, la Ville porte de nombreux projets solidaires, avec le CCAS, les institutions et les associations locales et départementales, mais elle ne peut pas agir seule ! Chacun d'entre nous peut, à son échelle, contribuer à la solidarité chatovienne. Chaque initiative personnelle (devenir bénévole, donner de son temps...) est aussi une action sociale indispensable. Alors n'hésitez pas, vous aussi, à devenir acteur ! Aujourd'hui, cette solidarité est plus que jamais essentielle pour certains d'entre nous... mais demain ce sera peut-être vous ou quelqu'un de votre entourage qui aura besoin d'aide. La solidarité s'est particulièrement révélée lors du premier confinement avec la forte mobilisation des bénévoles.

Le Conseil d'Administration du CCAS

Organe de gouvernance du CCAS, il a été renouvelé en juin 2020 suite aux élections municipales. Il est présidé par le Maire, Éric Dumoulin, président de droit. Il est composé de huit membres élus au sein du Conseil Municipal et huit membres nommés par le Maire parmi les associations participant aux actions de prévention, d'animation ou de développement social menées à Chatou.

Membres élus au sein du Conseil Municipal

- > Véronique Fabien-Soulé, Adjointe au Maire et Vice-présidente du CCAS
- > Véronique Chantegrelet, Adjointe au Maire chargée de la Solidarité intergénérationnelle : Jeunesse et Seniors
- > Christelle Hannebelle, Conseillère municipale déléguée au Logement social
- > Cécile Delaunay, Conseillère municipale
- > Sophie Lefébure, Conseillère municipale
- > Olivier Lassal, Conseiller municipal
- > Dominique Baud, Conseillère municipale
- > Pierre Guillet, Conseiller municipal

Membres représentant les associations

- > Françoise Rassouw (Croix-Rouge)
- > Céline Charlot (Avenir Apei)
- > Alix Billiard (Union Départementale des Associations Familiales/ UDAF)
- > Catherine Vilain (Boucle Accueil Emploi)
- > Dominique Deschamps (Adomia)
- > Luc Voisin (Le PRÉ)
- > Didier Duffaut (Secours Catholique)
- > Laurence Michelitz (Hôtel Social Saint Yves – Caritas)

Toutes les associations qui œuvrent dans le domaine de la solidarité, aux côtés du CCAS, ne peuvent pas être représentées au sein du Conseil d'Administration, mais leur engagement et leurs actions restent primordiales, particulièrement cette année.

Les numéros d'urgence, gratuits et disponibles 24 h/24

15

SAMU, urgences médicales

17

Intervention de police secours

18

Intervention des pompiers

115

Urgence sociale (SAMU social), aide aux personnes sans abri

112

Numéro des urgences sécuritaires, de secours aux personnes ou médical, accessible dans toute l'Union européenne. Si vous êtes victimes ou témoins d'un accident en l'UE.

114

Réception et orientation des personnes malentendantes vers les autres numéros d'urgence

3919

Femmes victimes de violences

116 000

Urgence sociale (enfants disparus)

119

Urgence sociale (enfance maltraitée)

3117

Signaler une agression ou situation suspecte dans métro, RER, bus